

7124 – Compte administratif – délibéré avec compte

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

8 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze mars à dix-huit heures,

le Conseil de Communauté légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel HENRY, Vice-Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau,

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 29

VOTANTS : 36

Etaient présents :

M. Tagot (Boismorand), Mme Coutant, M. Marquet (Coullons), Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Charentus, M. Colpin, Mme de Metz, M. Fagart, M. Hidas, M. Laurent, Mme Pedro, Mme Pereira, M. Tuisat, M. Greuin (Gien), Mme Loskoff (Langesse), Mme Ducommun (Le Moulinet-sur-Solin), M. Bongibault (Les Choux), M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoiy), M. Chaborel, Mme Leroy, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette (Saint-Brisson-sur-Loire), Mme Gaboret, M. Pougny (Saint-Gondon), M. Henry, Mme Meneau (St Martin-sur-Ocre), **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Mme Perron à M. Tagot, M. Boucher à Mme Coutant, Mme Constantin à Mme de Metz, Mme E Silva à M. Tuisat, Mme Flandry à M. Fagart, Mme Quaix à M. Laurent, M. Ravoyard à M. Hidas

Etait absent excusé :

M. Pichery

Etaient absents :

Mme Cadier, Mme Fleury, M. Bouleau et M. Tindillère

M. Marquet a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2019/30

OBJET : Approbation du compte administratif 2018 - Budget Assainissement Individuel

Vu l'instruction comptable M49,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-12, L.2121-31, L.5211-1,

Considérant le budget primitif 2018 adopté par délibération du Conseil de Communauté du 9 avril 2018,

Le compte administratif 2018 du budget assainissement individuel est présenté comme suit :

I – Section d'exploitation

La section d'exploitation fait apparaître un excédent de 21 932,94 €.

En recettes :

- chapitre 70 « Produits des services »	36 003,60 €
- chapitre 75 « Autres produits de gestion »	0,14 €
- chapitre 77 « Subventions exceptionnelles »	24 000,00 €
TOTAL	60 003,74 €

En dépenses :

- chapitre 011 « Charges à caractère général »	24 323,00 €
- chapitre 012 « Charges de personnel »	3 000,00 €
- chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »	265,28 €
- chapitre 67 « Charges exceptionnelles »	7226,45 €
- chapitre 042 « Opérations d'ordre »	49,81 €
- chapitre 002 « Excédent reporté »	3 206,26 €
TOTAL	38 070,80 €

II - Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un excédent de 10 614,31 €.

En recettes :

- chapitre 040 « Opérations d'ordre »	49,81 €
- chapitre 001 « Excédent reporté »	39 219,00 €
TOTAL	39 268,81 €

En dépenses :

- chapitre 041 « Opérations patrimoniales »	28 654,50 €
TOTAL	28 654,50 €

Le compte administratif 2018 du budget assainissement individuel dégage un excédent global de 32 547,25 €.

Tous les documents budgétaires relatifs au compte administratif ont été mis à disposition des membres du Conseil communautaire au service des finances de la Communauté des Communes Giennoises.

*Sur avis favorable de la commission finances du 5 mars 2019,
Sur avis favorable du Bureau du 6 mars 2019,*

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget assainissement individuel.

Pour extrait conforme,
à Gien, le 27 mars 2019,

Certifiée exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le 20 mars 2019



le Vice-Président,

Michel HENRY